



Chomage apres congés parental

Par **aurely_das**, le **19/10/2010** à **07:58**

bonjour,

j'ai un enfant et j'ai pris un congés parental complet de 6 mois. je voudrais savoir si je me fais licencier par rupture conventionnelle si j'ai droit au chômage et pendant combien de temps? j'ai travaillé du 17/10/07 au 31/08/09 à 30h puis on m'a passé 35h a partir du 01/09/09. j'ai ensuite pris un congés maternité du 03/10/09 au 06/02/10 et un congés parental du 06/02/10 au 06/08/10. je viens de reprendre mon travail depuis le 07/08/10. comment calcule t on le chômage? prend t on les salaires avant le congés maternité ou pas?

Par **pepelle**, le **24/10/2010** à **20:38**

Si l'employeur accepte la rupture conventionnelle (il n'est pas obligé) vous aurez droit au chômage, calculé sur les 12 derniers mois travaillés avant le congé parental

Vous pouvez effectuer une simulation ici

<https://www3.pole-emploi.fr/espaceDE/SimuSimpliffeeNA.do>